
La violence à la télévision : la réponse canadienne

Jean-Paul Seytre, Mathieu Béjot

Résumé

La question de l'effet de la violence à la télévision sur le public, et en particulier sur le jeune public, est posée depuis des décennies. Sur ce sujet, les études scientifiques et le bon sens sont en opposition, les premières ne démontrant aucun effet patent,

le second restant persuadé de la réalité d'une influence néfaste. La contradiction peut être résolue en distinguant effet sur le court terme et effet sur le long terme.

L'autorité de tutelle de la télévision au Canada s'est penchée à nouveau, récemment, sur ce sujet clé. Voici ses conclusions.

Citer ce document / Cite this document :

Seytre Jean-Paul, Béjot Mathieu. La violence à la télévision : la réponse canadienne. In: Communication et langages. N°98, 4ème trimestre 1993. pp. 43-49;

doi : <https://doi.org/10.3406/colan.1993.2473>;

https://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1993_num_98_1_2473;

Fichier pdf généré le 04/03/2024

La violence à la télévision : la réponse canadienne

Jean-Paul Seytre et Mathieu Béjot

La question de l'effet de la violence à la télévision sur le public, et en particulier sur le jeune public, est posée depuis des décennies. Sur ce sujet, les études scientifiques et le bon sens sont en opposition, les premières ne démontrant aucun effet patent, le second restant persuadé de la réalité

d'une influence néfaste. La contradiction peut être résolue en distinguant effet sur le court terme et effet sur le long terme. L'autorité de tutelle de la télévision au Canada s'est penchée à nouveau, récemment, sur ce sujet clé. Voici ses conclusions.

« L'un des moyens de diminuer la violence dans la rue est d'en diminuer la dose dans notre salon » déclarait M. Perrin Beatty, ministre des Communications du Canada, en février dernier.

Le 7 mars 1992, la jeune Marie-Ève Larivière est enlevée, violée et assassinée dans la région de Montréal. Sa sœur Virginie, révoltée, décide alors de réagir en mettant en cause la violence des programmes télévisuels, qui a pour effet de banaliser le crime aux yeux des téléspectateurs et pourrait par là motiver des comportements agressifs. Elle entreprend alors de faire signer à un maximum de Canadiens une pétition contre la violence à la télévision, en vue de faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il légifère dans le sens d'une plus grande sévérité en la matière. Cette pétition, qui recueille 1 300 000 signatures, dont celle du Premier ministre de l'époque M. Brian Mulroney, attire l'attention de l'opinion sur l'ampleur de la part de la violence à la télévision et des répercussions que cette violence cathodique peut avoir.

Le Canada envisage aujourd'hui d'adopter une politique de contrôle de la violence sur les petits écrans, se situant ainsi à l'avant-garde sur un problème touchant l'ensemble des pays industrialisés.

LES PREMIÈRES MESURES DU C.R.T.C.

La jeune Virginie Larivière n'est certes pas la première à dénoncer l'omniprésence de la violence à la télévision et les effets néfastes sur la société qu'on lui attribue. Déjà, en 1989, un autre acte criminel amenait le C.R.T.C., Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à se pencher pour la première fois sur cette question. Suite aux événements de l'École polytechnique de Montréal, qui avaient vu un déséquilibré abattre froidement une dizaine de personnes, en décembre 1989, le C.R.T.C. a commandé deux études portant sur les mesures que d'autres pays prennent à l'égard de la violence à la télévision et a examiné plus de deux cents études scientifiques sur les effets de ce phénomène.

L'année dernière, en mai 1992, le Conseil publiait ces deux rapports sur la violence: *La violence à la télévision: état des connaissances scientifiques*, rédigé par la direction de la programmation de télévision du C.R.T.C. et *Synthèses et analyses de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*, rédigé sous la direction de M. Florian Sauvageau, professeur à l'université Laval de Québec et à l'Institut québécois de recherche sur la culture.

Ces deux rapports soulignent l'absence de preuve concluante sur le lien de cause à effet entre la violence télévisée et le comportement des enfants, tout en reconnaissant qu'elle constitue un facteur à risque parmi d'autres, qui frappe d'ailleurs inégalement les enfants selon leur sexe, leur intelligence et leur environnement. Les auteurs des rapports préconisent une meilleure éducation télévisuelle, et la création d'un « forum éthique permanent », au sein du C.R.T.C. ou non, devant lequel les téléspectateurs pourraient porter un débat de société que le législateur ne pourrait que difficilement résoudre.

À cette même date, le Conseil entreprenait des discussions avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs (A.C.R.) relativement à une révision éventuelle de son code d'application concernant la violence à la télévision.

À de nombreuses reprises en 1992, devant l'A.C.R., l'A.C.T.C. (Association canadienne de télévision par câble), la Fondation canadienne de la publicité ou encore les dirigeants de la télévision payante, le président du C.R.T.C. s'est efforcé d'inciter le monde des professionnels de la télévision à se doter d'un code

de déontologie plus rigoureux. Par ailleurs, en août 1992, le président du Conseil a écrit aux ministres provinciaux responsables de la communication pour souligner la nécessité pour les gouvernements, à tous les paliers, de prendre des mesures et leur demander d'examiner ce qui pourrait être fait relativement aux avertissements, à la classification, ou encore aux politiques relatives à la location de vidéos à des mineurs.

Il fallut toutefois attendre le dépôt de la pétition initiée par Virginie Larivière, en novembre dernier, pour que le gouvernement canadien réagisse en annonçant des mesures concrètes. Le 18 novembre dernier, Virginie Larivière, 14 ans, a été reçue par le Premier ministre du Canada, après avoir remis à M. Perrin Beatty, ministre fédéral des Communications, les vingt et une caisses renfermant les 1 283 453 signatures de sa pétition. M. Beatty s'est alors engagé à remettre la pétition au Parlement et à faire en sorte qu'un comité parlementaire se penche sur la question. M. Mulroney, pour sa part, a promis à la jeune fille que les parlementaires fédéraux adopteraient des « mesures légales » visant à restreindre la diffusion des programmes à caractère violent sur les petits écrans canadiens.

LE PLAN BEATTY

Au cours d'une conférence qui a réuni, le 19 février dernier, à Toronto, professionnels de l'audiovisuel, enseignants et parents d'élèves, le ministre des Communications a dévoilé un plan d'action en cinq points visant à limiter la violence à la télévision et ses effets néfastes supposés. Ce « plan Beatty » prévoit :

– l'élaboration d'un nouveau code d'éthique s'appliquant à toute l'industrie qui devrait, notamment, être strict sur la violence faite aux femmes. Si le code n'était pas assez restrictif, le gouvernement ou le C.R.T.C. s'arrogeraient le droit d'imposer des règles plus contraignantes aux radiodiffuseurs ;

– des actions de sensibilisation du public. Ainsi, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a prévu une campagne de dix millions de dollars en 1993 afin d'informer le public sur la violence et lui apprendre à faire de meilleurs choix. Par ailleurs, l'Association canadienne de télévision par câble a choisi la violence à la télévision comme thème de son projet d'animation spéciale pour cette année et s'est engagée à offrir des émissions d'alphabétisation aux écoles. Enfin, l'Office national du

film¹ et le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être élaborent un catalogue des films et vidéos traitant de la violence familiale;

– une action sur les annonceurs, experts en matière d'influence et de motivation s'il en est, qui seront incités à mettre en ondes leurs annonces pendant les heures d'émissions à contenu non violent et à parrainer les campagnes de sensibilisation du public à la violence télévisuelle. Le gouvernement fédéral, troisième annonceur au Canada, pourrait montrer l'exemple. À cette fin, un système de classification des émissions pourrait être mis en place sur le modèle de celui qui existe au cinéma;

– des discussions et une collaboration avec les États-Unis, la plupart des programmes violents diffusés au Canada provenant du grand voisin américain, soit directement sur les chaînes américaines, soit par le biais des canaux canadiens;

– la création d'un prix Virginie Larivière récompensant ceux – public et sociétés – qui œuvrent à la promotion d'émissions de qualité pour la jeunesse à contenu non violent. Ce prix pourrait être remis lors de la cérémonie des Gémeaux et des Gemini, récompenses couronnant les professionnels de la télévision;

– le ministère des communications a également organisé une rencontre internationale à Montréal le 29 avril dernier.

LE NOUVEAU CODE DE L'A.C.R.

Dans le même temps, l'Association canadienne des radiodiffuseurs privés dévoilait au comité parlementaire sur la culture et les communications, réuni à l'initiative du ministre Beatty, qui a entamé en février dernier des auditions sur la violence à la télévision, un nouveau code d'autoréglementation, plus strict que l'actuel, qui date de 1987. Ce nouveau code prévoit, notamment:

– de reléguer la diffusion de films violents, ou d'annonces de ces films, après 21 h;

– d'exclure de l'antenne les émissions pouvant promouvoir la violence faite aux femmes;

– de ne pas diffuser de vidéogrammes contenant de la violence gratuite;

– de ne pas montrer les scènes de violence qui peuvent se

1. O.N.F., cf. *Brèves* n° 66, octobre 1992.

déclencher au cours de manifestations sportives, en particulier les matchs de hockey.

Par ailleurs, en collaboration avec les producteurs de films et les annonceurs, l'A.C.R. a mis en place un groupe d'action nationale ayant pour vocation de prendre des mesures d'urgence afin de contrer la violence télévisuelle, à commencer par la création de programmes éducatifs non violents destinés à la jeunesse.

LA DIFFICULTÉ DE LÉGIFÉRER

M. Mulroney comme M. Beatty, lorsqu'ils ont reçu Virginie Larivière, ont tous deux promis une réglementation plus sévère pour réduire la violence à la télévision, mais ils ont cependant écarté l'hypothèse de voter une loi. Le gouvernement fédéral se retient en effet de légiférer, de crainte d'être taxé de censure et de se heurter ainsi à la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit la liberté d'expression.

Selon M. Keith Spicer, président du C.R.T.C., les règlements ne sont que « dix pour cent » de la solution au problème de la violence à la télévision. Les quatre-vingt-dix pour cent restants impliquent « la sensibilisation du public et la promotion de nouvelles technologies aidant les parents à contrôler l'accès aux programmes violents ».

Toutes les actions restrictives, annoncées aussi bien par le ministère des Communications que par l'A.C.R., rencontrent en effet de sérieuses limites. Ainsi, la relégation des films violents après 21 h risque fort de n'avoir que peu d'effet, la plupart des enfants et adolescents se trouvant encore devant leur poste de télévision à cette heure de la soirée. Par ailleurs, toutes les mesures prévues par le nouveau code de l'A.C.R. pourraient bien être limitées par le fait que nombre de radiodiffuseurs, en particulier les services spécialisés et payants, n'appartiennent pas à l'association et ne seraient donc pas tenus de se soumettre au code. L'A.C.R. prévoit par exemple de ne pas montrer de vidéogrammes contenant des scènes de violence gratuite alors que la plupart des vidéogrammes diffusés au Canada le sont sur les chaînes musicales Musique Plus et Much Music, qui ne sont pas membres de l'A.C.R. Le seul moyen de faire appliquer ce code par l'ensemble des radiodiffuseurs canadiens, pour le C.R.T.C., est de l'imposer systématiquement dans le cahier des charges de toutes les chaînes.

Enfin, l'importation massive de programmes américains sur les écrans canadiens constitue l'obstacle le plus sérieux à la réglementation de la violence à la télévision. Le plan Beatty évoque certes une collaboration accrue avec les États-Unis sur ce sujet, mais comme le dit avec réalisme M. Spicer, « la violence à la télévision nous vient en grande partie de l'étranger et il nous est impossible de l'empêcher complètement d'atteindre nos foyers canadiens ».

QUELLE EST L'INFLUENCE DE LA VIOLENCE ?

La mobilisation actuelle des politiques et des professionnels sur le problème de la violence à la télévision, motivée pour une large part par la médiatisation de ce thème faisant suite à la pétition Larivière, n'est pas sans susciter, ou pour le moins relancer, un débat. Les détracteurs de la nouvelle stratégie du gouvernement dans ce domaine objectent, d'une part, qu'il est bien réducteur de lutter contre les phénomènes de la violence urbaine et de l'agressivité en général dans la société actuelle en faisant des programmes télévisés le coupable désigné et, d'autre part, que l'influence néfaste de la violence à la télévision n'est pas prouvée.

Selon certains experts, il est très difficile d'établir un lien de cause à effet entre l'écoute d'émissions à contenu violent et un comportement agressif. On ne peut pas prouver que l'enfant puise dans la télévision sa motivation pour le comportement violent. Il se peut à l'inverse qu'un enfant, précisément parce qu'il a un penchant agressif, soit naturellement porté par ce penchant à regarder des programmes violents.

Présentant en mai 1992 l'un des rapports du C.R.T.C. sur ce thème, M. Spicer déclarait : « *Notre rapport indique qu'il existe un lien, qui n'est pas nécessairement de cause à effet, entre la violence à la télévision et la violence dans notre société, mais le bon sens nous dit aussi que cela doit être vrai.* » La plupart des experts s'accordent en effet à dire que les enfants exposés à des images de violence sont plus susceptibles que les autres de devenir violents à l'âge adulte et que la violence à la télévision, à forte dose, conduit les jeunes à accepter passivement le viol, le meurtre et la violence physique en général.

Qu'il s'agisse des autorités gouvernementales ou des professionnels de l'audiovisuel, les différents intervenants ont bien conscience de la complexité du problème, et du fait que la vio-

lence au sein de la société ne saurait se résumer à l'influence de celle qui est montrée sur les écrans. La pétition lancée par Virginie Larivière et les mesures annoncées à la suite de celle-ci n'en reflètent pas moins une importante prise de conscience et un sentiment populaire très fort à l'encontre de la violence, notamment sous sa forme cathodique.

Le Canada a établi une véritable stratégie de lutte contre la violence à la télévision et s'apprête à mettre en branle la première phase de son offensive. Il reste à savoir si la pression de l'opinion publique et les contraintes réglementaires seront assez fortes pour renverser la tendance actuelle. Le C.R.T.C. se réserve la possibilité de se montrer plus répressif à l'égard des radiodiffuseurs si ceux-ci ne respectent pas les nouvelles règles, en brandissant l'arme du retrait de licence.

Dossier préparé par Jean-Paul SEYTRE et Mathieu BÉJOT
Sources : C.R.T.C., ministère des Communications du Canada